
Rapport du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion "Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire"

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Le 4 mai 2023, les conseillers généraux et conseillères générales du groupe Les Vert-e-s, Ecologie et Liberté ont déposé une motion intitulée « Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire ».

Par cette motion, les auteurs demandaient au Conseil communal de créer les conditions nécessaires afin de développer de manière significative la capacité d'accueil parascolaire de la Commune, avec pour objectif une augmentation des places disponibles au plus tard à la rentrée scolaire 2024. Ils demandaient également que des solutions transitoires puissent être mises en place dès la rentrée 2023 afin de répondre aux difficultés rencontrées par les familles.

La motion relevait notamment les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les familles carcoies pour trouver une place en accueil parascolaire, ainsi que l'augmentation prévisible des besoins liés notamment à l'arrivée de nouvelles familles dans la Commune.

Depuis le dépôt de cette motion, le Conseil communal a poursuivi ses réflexions et engagé plusieurs démarches afin de répondre à cette problématique.

Aujourd'hui, avec l'ouverture de la nouvelle structure parascolaire de la rue de la Fin 14, la Commune dispose d'une réponse concrète et durable à la demande formulée dans cette motion.

2. Une augmentation nécessaire de la capacité d'accueil

Lors du dépôt de la motion, la question du manque de places parascolaires constituait déjà une préoccupation importante pour les familles de Cortaillod.

L'évolution démographique de la Commune, l'arrivée de nouvelles familles et l'augmentation des demandes avaient progressivement conduit à une situation dans laquelle les structures existantes ne permettaient plus de répondre à l'ensemble des besoins.

Au printemps 2025, la Commune disposait de 116 places pour 414 enfants de la 1H à la 8H, soit un taux de couverture de 28 %. Le Canton fixait alors comme objectif d'atteindre un taux de couverture de 35 % d'ici 2028. Les estimations faisaient apparaître un manque d'environ 35 places pour les cycles 1 et 2 réunis.

3. Une réponse concrète : la création de 60 nouvelles places

Grâce à la location du local de l'impasse du Carraz à l'association du Tram enchanté, la structure a pu proposer 10 places supplémentaires dès la rentrée d'août 2024 pour les enfants scolarisés dans le bas du village.

En 2025, la fermeture annoncée de l'office postal de Cortaillod a permis d'identifier une opportunité particulièrement adaptée à la création d'une nouvelle structure d'accueil. Les locaux de la rue de la Fin 14, situés au centre du village et à proximité immédiate des collèges, répondaient aux besoins identifiés en matière d'espace et d'accessibilité. Le Conseil général a ainsi autorisé leur acquisition en octobre 2025. Le Conseil communal a ensuite proposé leur transformation afin d'y aménager une nouvelle structure parascolaire.

Le projet a été dimensionné pour permettre l'accueil de 50 enfants supplémentaires, répartis en deux groupes. Cette nouvelle structure a ouvert le 17 août 2026.

4. Une réponse qui s'inscrit dans la durée

Cette structure permet ainsi de répondre au déficit de places alors constaté, mais également de disposer d'une légère marge permettant d'anticiper l'augmentation du nombre d'enfants à accueillir. Les projections initiales faisaient état d'un besoin d'environ 30 places supplémentaires ; le choix d'en créer 50 permet donc d'apporter une réponse plus large et durable.

En août 2026, avec un total de 139 places pour 397 enfants, le taux de couverture est porté à 35,01%, répondant à l'objectif cantonal.

La Commune a confié l'exploitation de cette nouvelle structure à l'association Le Carcoie Farceur, permettant de s'appuyer sur une organisation et des compétences existantes.

5. Conclusion

Avec l'ouverture d'une nouvelle structure dans le haut du village et l'extension d'une structure dans le bas du village, la Commune de Cortaillod a concrétisé une augmentation significative de son offre d'accueil parascolaire.

La demande formulée par la motion du 4 mai 2023 a ainsi trouvé une réponse concrète permettant de mieux répondre aux besoins des familles carcoies et d'anticiper l'évolution démographique de la Commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal considère que les demandes formulées par la motion "Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire" ont été concrètement prises en compte et propose dès lors au Conseil général de classer ladite motion.

Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortaillod, le 20 août 2026

Au nom du Conseil communal
Le président La cheffe du dicastère
Olivier Rochat Sarah Collioud

Arrêté du Conseil général relatif au classement de la motion "Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire"

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 30 août 2026 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article unique : La motion "Pour une augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire", acceptée le 4 mai 2023, est classée.

Cortaillod, le 24 juin 2026

Au nom du Conseil général	
Le président	La secrétaire

José Arias

Brigitte Fornachon

M_2026-16